

COMMUNE DE DURRENTZEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
ÉLUS : 15
Nombre de Conseillers
en FONCTION : 15
Nombre de Conseillers
PRÉSENTS : 14

Séance du vendredi 16 janvier 2009
Sous la présidence de M. Paul WALTER, Maire
Absent excusé : Philippe HUSSER

POINT 5 - TARIFICATION DES TOMBES CINÉRAIRES ET REACTUALISATION DES TARIFS

Le maire propose

- de tarifier les tombes cinéraires, de les aligner au tarif des tombes simples
- de réactualiser les tarifs des concessions,

	15 ans	30 ans
Tombe simple	50 €	100 €
Tombe double	100 €	200 €
Tombe triple	150 €	300 €
Tombe cinéraire	50 €	100 €

Pour les tombes cinéraires il y a **obligation** de faire poser par un professionnel un caveau à urnes dimension 0,50 m x 0,50 m x 0,50 m dimension de la dalle décorative 0,60 m x 0,60 m.

Le **conseil décide** à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés et les instructions concernant les tombes cinéraires.

Pour extrait conforme,
Durrenentzen, le 17/06/2009
Le Maire,

Paul WALTER